(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN CORRIGEE

Avis: La bibliographie est mise à jour

(15) Information de correction:

Version corrigée no 1 (W1 A2) code(s) INID 71

(51) Int Cl.:

G07F 7/10 (1974.07) G06

G06F 13/38 (1985.01)

(48) Corrigendum publié le:

12.04.2006 Bulletin 2006/15

(43) Date de publication:

07.09.2005 Bulletin 2005/36

(21) Numéro de dépôt: 05075498.5

(22) Date de dépôt: 09.01.1995

(84) Etats contractants désignés:

DE GB

(30) Priorité: 10.01.1994 FR 9400164

(62) Numéro(s) de document de la (des) demande(s) initiale(s) en application de l'article 76 CBE: 95400037.8 / 0 662 674

(71) Demandeurs:

- FRANCE TELECOM 75015 Paris (FR)
- LA POSTE 75015 Paris (FR)
- (72) Inventeurs:
 - Remery, Patrick 14000 Caen (FR)

- Darbour, Bernard 14000 Caen (FR)
- Vallee, Françoise 14480 Lantheuil (FR)
- (74) Mandataire: Dronne, Guy et al Cabinet Beau de Loménie, 158, rue de l'Université 75340 Paris Cedex 07 (FR)

Remarques:

This application was filed on 01 - 03 - 2005 as a divisional application to the application mentioned under INID code 62.

(54) Systeme pour transactions comprenant des terminaux et des cartes à mémoire et carte à mémoire correspondante

(57) L'invention concerne une communication entre un terminal et plusieurs cartes à mémoire aptes à être couplées au terminal pour la réalisation d'une transaction. Le terminal est couplé aux cartes et forment un ensemble terminal-cartes comprenant des moyens dits "maîtres" aptes à commander une transaction particulière et des moyens dits « esclaves » intervenant à la demande des moyens maîtres pour exécuter cette transaction. L'invention comprend les étapes suivantes :

- au début de la transaction, une étape dans laquelle les cartes sont toutes provisoirement maîtres; et dans laquelle les cartes déterminent le type de transaction à réaliser;
- une étape de détermination du mode de fonctionnement dans laquelle les cartes déterminent, en fonction du type de transaction, leur mode de fonction-

nement maître ou esclave pour la réalisation de la transaction.

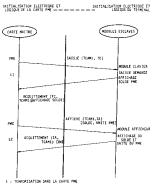


FIG 2

EP 1 571 607 A8